

L'ÉTÉ EN MODE COVID-19

Nous devons tous constamment nous adapter aux impacts de la COVID-19. Après avoir transformé la Municipalité pour répondre aux urgences du confinement (fermeture d'infrastructures, division des équipes de travail, mise en place du télétravail, etc.) nous planifions maintenant la saison estivale comme nous le pouvons, en fonction des directives gouvernementales dévoilées progressivement.

Services municipaux

Bien que l'accès physique aux bureaux de la Municipalité fût impossible pour les citoyens, nous avons réussi à maintenir la majorité des services et à offrir sensiblement la même efficacité malgré les défis administratifs. J'en profite pour remercier les citoyens qui ont, eux aussi, adopté rapidement les nouvelles méthodes sans contact et les services numériques pour faciliter les paiements et le traitement de leurs dossiers. De bonnes habitudes à garder!

Avec l'ouverture prochaine de la mairie et de la réception des loisirs, lorsque les aménagements COVID-19 seront terminés, les citoyens auront un

aperçu concret du travail d'adaptation effectué en parallèle des opérations courantes : nouvelles configurations, Plexiglas sanitaires, employés en télétravail, etc. La sécurité des citoyens et l'accessibilité aux services demeurent prioritaires.

Programmation estivale

Pour un village dynamique et tissé serré comme le nôtre, la réorganisation des activités et des espaces représente tout un casse-tête. D'autant plus que plusieurs directives gouvernementales demeurent inconnues. L'orientation première, comme je l'ai répété sur plusieurs tribunes, est de ne pas attirer de clientèle touristique cet été, mais bien de servir nos citoyens dans le respect des mesures sanitaires. Tout comme pour notre parc, source de bien-être physique et mental, qui est demeuré accessible pour les résidents depuis le début de la pandémie (présentement fermé quelques jours pour cause de dégel), nous évaluons les enjeux avec un esprit d'ouverture et de prudence, dans la perspective de continuer d'offrir la meilleure qualité de vie à nos résidents.

Ce serait simple de tout interdire, mais ce ne serait pas sans tristes conséquences. C'est ainsi que nous travaillons présentement, dans certains cas avec l'aide de nos partenaires, pour organiser et encadrer certains services officiellement autorisés dans des versions réduites ou adaptées, comme le camp de jour, le jardin communautaire, la solidarité alimentaire, le marché public et quelques activités culturelles. Détails à suivre.

Relance économique et survie de nos organismes socioculturels

Ces défis sont sur toutes les lèvres et il va sans dire qu'il est primordial de travailler pour maintenir nos institutions, commerces et services de proximité qui font notre bonheur villageois et emploient nos citoyens. Nos moyens sont limités, mais nous collaborons étroitement avec d'excellents partenaires régionaux qui ont à cœur de soutenir nos entrepreneurs et nos créateurs. Autant notre Corporation de développement économique (CDE) et notre MRC que la SADC, Culture Laurentides, Tourisme Laurentides, etc., déploient toute l'énergie

nécessaire pour aider à passer à travers cette crise et à se réinventer au besoin, soit par le biais de fonds d'urgence, d'accompagnement technique pour s'y retrouver dans les nombreux programmes offerts ou de mobilisation administrative et politique. À Val-David, un comité est aussi en branle pour évaluer le déploiement de quelques initiatives locales de soutien. N'hésitez jamais à communiquer avec nous au besoin : 819 324-5678.

Le besoin de faire notre part

Et tous ces efforts, ces ressources et ces coûts pour faire en sorte de ralentir et diminuer la propagation du coronavirus... Pour qu'ils ne soient pas vains, respectons les consignes sanitaires et malgré les tentations légitimes, diminuons nos rencontres et nos déplacements au maximum. Et pour que ces sacrifices en valent la peine, profitons-en pour modifier quelques habitudes pour mieux prendre soin de notre santé, des autres et de la planète.

Kathy Poulin
Mairesse

ACTIVITÉS PRINTANIÈRES



Travaux d'entretien

- Balayage des rues, des trottoirs et stationnements pour récupérer le sable et autres déchets
- Nettoyage des parcs et espaces verts
- Réparation de la signalisation routière abîmée

Travaux de rinçage

Des travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'alimentation en eau potable seront réalisés au cours du mois de mai. Cette opération peut engendrer la coloration de l'eau à divers intervalles. Il est recommandé d'ouvrir les robinets d'eau froide et de laisser l'eau s'écouler jusqu'à ce qu'elle devienne incolore.

La Municipalité veille étroitement à la qualité de l'eau desservie à sa population, à cet effet des analyses d'eau s'effectuent quotidiennement par un laboratoire accrédité.

INSCRIPTION AUX ALERTES CITOYENNES



La Municipalité de Val-David s'est dotée d'un système d'alerte informatisé afin d'informer sa population sur diverses situations d'urgence ou d'entraves majeures sur son territoire.

Sous inscription, **recevez les messages d'alertes par courriel, par message texte (SMS) ou par téléphone**, selon vos préférences de communication cochée(s) dans le formulaire d'inscription sur le site : valdavid.com/systeme-dalertes-aux-citoyens/

Si votre numéro de téléphone est inscrit dans l'annuaire téléphonique ou le service Canada 411, vous êtes automatiquement inscrit pour recevoir les alertes via votre téléphone (ligne fixe).

Si vous venez d'emménager, de changer de numéro de téléphone ou si vous possédez un numéro de téléphone confidentiel ou un cellulaire, vous devez vous inscrire pour recevoir les alertes d'urgence.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 mai 19h30

Séance à huis clos diffusée sur Facebook et valdavid.com

FÊTE DES PATRIOTES

Services municipaux en pause le lundi 18 mai

ÉCHÉANCES DU 2^E VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Jeudi 21 mai 16h30

REMISAGE DES ABRIS TEMPORAIRES HIVERNAUX

Date limite reportée au 31 mai 2020

COMPOST EN VRAC GRATUIT

Formule libre service
dans le respect des règles de distanciation



SAMEDI 23 MAI
à partir de 9h

Jusqu'à épuisement des stocks

Apportez vos récipients et vos pelles et venez même avec votre remorque!

Limite d'une verge cube par résidence
Preuve de résidence obligatoire

Cour arrière de la mairie
2579, rue de l'Église, Val-David

EAUX PLUVIALES DIMINUONS LES CHARGES ENVIRONNEMENTALES ET FISCALES



Un plan d'action encourageant l'implication citoyenne

Afin de se conformer aux exigences environnementales et éviter les surcharges d'eau propre à traiter à l'usine d'épuration, la Municipalité demande la collaboration de ses citoyens pour **drainer efficacement les eaux pluviales qui s'écoulent sur leur terrain privé afin qu'aucun rejet ne soit acheminé dans le réseau d'égout sanitaire municipal.**

Les propriétaires doivent dès maintenant :

- S'assurer que le **drain de fondation** (drain français) dirige l'eau vers un système de drainage (fossé, puits absorbant) ou le réseau d'égout pluvial (rues de l'Église, de l'Académie, Dufresne et de la Sapinière). Le drain de fondation ne doit pas être raccordé à l'égout sanitaire municipal.
- S'assurer que leur **pompe d'assèchement de sous-sol** rejette l'eau à l'extérieur, sur le terrain, à une distance raisonnable des fondations. Elle ne doit pas être raccordée à l'égout sanitaire municipal.
- S'assurer que l'eau provenant des **gouttières ou tout tuyau de descente pluviale** ne soit pas déversée dans le réseau d'égout sanitaire municipal.
- S'assurer, lors de travaux de construction, d'appliquer des **mesures de contrôle de l'érosion** pour ne pas déverser des sédiments ou des eaux souillées dans le réseau d'égout sanitaire municipal.

Des visites de sensibilisation et des inspections seront effectuées dès cette année et des amendes imposées l'an prochain dans le cas où les correctifs ne seraient pas apportés.

Consultez le guide des bonnes pratiques sur le site :
valdavid.com/gestiondeseauxpluviales

NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Détails et formulaires
sur valdavid.com



Les poulaillers urbains sont autorisés (avec permis)

- Le terrain doit avoir superficie minimale de 450 m².
- Seulement dans les cours latérales et arrière.
- Le nombre de poules permises est limité à cinq (5).
- Les coqs et la vente d'œufs sont interdits.
- Etc. Consultez le guide Poulailler urbain sur valdavid.com

Les potagers sont autorisés (sans permis)

- Dans les cours et marges avant, latérales et arrière à une distance minimale de 1 m d'une ligne de lot.
- L'utilisation la broche est maintenant permise pouvant atteindre une hauteur maximum de 1,2 m en cour avant et de 1,75 m dans les autres cours.

Les serres sont autorisées (avec permis)

- Superficie maximale ne doit pas excéder 37 m².
- La hauteur maximale ne doit pas excéder 4,5 m.
- Autorisé en cours latérales, arrière et avant secondaire seulement (prohibé en cours avant).
- Etc.

Construction

- L'utilisation d'une dalle structurante (béton) pour les bâtiments principaux et accessoires est autorisée sous réserve du dépôt d'une étude technique, certifiée par un ingénieur, au moment du dépôt de la demande de permis.
- Les normes d'isolation pour les nouvelles constructions sont de valeur R29 pour les murs et de R50.1 pour les toitures.
- Toutes les nouvelles portes et les fenêtres doivent être certifiées Energy Star ou par une certification, équivalente ou supérieure.

ALORS QUE LES BARRAGES ROUTIERS SONT LEVÉS, VOICI QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS...

Ouvertures

- Région des Laurentides - Retrait des barrages routiers (4 mai)
- Ouverture des commerces ayant pignon sur rue (4 mai)
- Ouverture des écoles primaires et garderies (11 mai)

Interdits

- Location de résidences de tourisme
- Rassemblements intérieurs et extérieurs
- Déplacements interrégionaux non essentiels
- Feux extérieurs de tout genre

Avis aux villégiateurs

- Évitez les déplacements non essentiels
- Si vous devez venir à votre chalet, apportez vos provisions.
- N'invitez personne et une fois au chalet, évitez les déplacements
- Respectez la distanciation de 2 mètres en tout temps
- La Sûreté du Québec poursuit son travail de sensibilisation et de surveillance sur notre territoire

Fermés

- Les bureaux municipaux, la bibliothèque, le bureau d'accueil touristique, les parcs et aires de jeux
- Parc linéaire au nord de Saint-Jérôme jusqu'au 23 mai
- Par régional Val-David-Val-Morin pour la période de dégel
- Salles à manger des restaurants
- Fermeture de tous les commerces de détail les dimanches du mois de mai... à l'exception des pharmacies, stations-service et dépanneurs. Les restaurants pourront demeurer ouverts pour les commandes à emporter ou pour le service à l'auto.

Bonne fête des Mères!